

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 556

présenté par  
M. Berville

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après l'avant-dernière phrase de l'alinéa 21, insérer la phrase suivante :

« La France encourage la participation de tous les citoyens, en particulier celle des publics traditionnellement les plus éloignés du champ de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet de préciser, dans la partie du cadre de partenariat global consacrée aux « partenariats », que la mobilisation des acteurs ne se limite pas à tous ceux qui sont énumérés expressément, mais qu'elle englobe tous les citoyens, y compris ceux qui pourraient apparaître a priori les plus éloignés de la politique de développement solidaire.